



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration conjointe de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie relative à la réunion internationale sur la Syrie tenue dans le cadre du processus d'Astana à Nour-Soultan le 26 avril 2019 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de la Fédération de Russie
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran
(*Signé*) Majid **Takht Ravanchi**

Le Représentant permanent
de la République turque
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**



Annexe à la lettre datée du 30 avril 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Déclaration conjointe de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie relative à la réunion internationale sur la Syrie tenue dans le cadre du processus d'Astana à Nour-Soultan le 26 avril 2019

En leur qualité de pays garants du processus d'Astana, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la République turque :

1. Ont réaffirmé leur profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ;

2. Ont souligné que ces principes devaient être universellement respectés et qu'aucun acte, quel qu'en soit l'auteur, ne devait les remettre en cause. À cet égard, elles ont fermement condamné la décision du Gouvernement des États-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé, qui constitue une violation grave du droit international, notamment de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient ;

3. Ont rejeté toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain au prétexte de lutter contre le terrorisme et se sont dites déterminées à s'opposer aux visées séparatistes ayant pour objectif de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'à la sécurité nationale des pays voisins ;

4. Ont décidé de poursuivre leurs consultations sur la situation dans le nord-est de la Syrie, soulignant à cet égard que la sécurité et la stabilité ne pourront être instaurées dans cette région qu'à la condition que la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays soient respectées ;

5. Ont minutieusement examiné la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, salué les mesures prises pour appliquer le mémorandum du 17 septembre 2018 et réaffirmé leur détermination à appliquer pleinement les accords relatifs à la stabilisation de la zone d'Edleb, notamment par des patrouilles coordonnées et le bon fonctionnement du Centre de coordination irano-russo-turc. Elles se sont dites gravement préoccupées par les tentatives de l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham d'accroître son contrôle sur cette zone et ont réaffirmé leur détermination à continuer de coopérer en vue de faire échec à Daech/EIIL, au Front el-Nosra et à tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou à Daech/EIIL, ainsi qu'aux autres groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité. Elles ont également décidé de prendre des mesures concrètes pour réduire les violations perpétrées dans la zone de désescalade d'Edleb ;

6. Ont exprimé la conviction que le conflit syrien ne pouvait avoir d'issue militaire et réaffirmé leur volonté de faire avancer le processus politique conduit par les Syriens et pris en main par eux sous les auspices l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité ;

7. Ont tenu des consultations approfondies à trois ainsi qu'avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, afin d'accélérer les travaux visant à mettre en place dès que possible la commission constitutionnelle conformément aux décisions du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à

Sotchi, décidé de tenir la prochaine série de consultations à Genève et rappelé leur volonté de contribuer pleinement aux travaux de l'Envoyé spécial, notamment par un dialogue constructif avec les parties syriennes ;

8. Se sont félicitées des échanges de prisonniers réalisés en novembre 2018 et en février et avril 2019 grâce à l'action du Groupe de travail chargé de la question, le processus d'Astana ayant singulièrement contribué à instaurer la confiance entre les parties syriennes et à créer les conditions nécessaires pour faire progresser le processus politique. Elles ont réaffirmé leur détermination à accompagner les efforts du Groupe de travail ;

9. Ont souligné la nécessité de continuer de fournir une aide humanitaire à l'ensemble de la population syrienne, dans tout le pays, sans conditions préalables. Elles ont demandé à la communauté internationale, en particulier au système des Nations Unies et à ses organismes humanitaires, de renforcer son assistance à la Syrie, conformément au droit international humanitaire, notamment en intensifiant la fourniture d'aide humanitaire et en élaborant des projets de relèvement rapide, tels que la remise en état des infrastructures essentielles (installations d'approvisionnement en eau et en électricité, écoles et hôpitaux) ;

10. Ont souligné qu'il fallait créer des conditions propices au retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et déplacés syriens et faciliter ce retour dans leur lieu de résidence en Syrie, leur droit de retour et leur droit à un appui devant être garantis. À cet égard, elles ont demandé à la communauté internationale de contribuer à la hauteur des besoins. Elles ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le dialogue avec toutes les parties concernées, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organisations internationales spécialisées ;

11. Ont examiné la possibilité d'augmenter le nombre d'observateurs du processus d'Astana et décidé d'inviter deux pays voisins de la Syrie – l'Iraq et le Liban – à s'y joindre ;

12. Ont rendu hommage à la contribution du premier Président de la République du Kazakhstan, S. E. Noursoultan Nazarbaïev, au démarrage et à la réussite du processus d'Astana ;

13. Ont remercié sincèrement les autorités kazakhes d'avoir accueilli à Nour-Soultan la 12^e réunion internationale sur la Syrie tenue dans le cadre du processus d'Astana ;

14. Ont décidé de tenir la prochaine réunion internationale sur la Syrie organisée dans le cadre du processus d'Astana à Nour-Soultan en juillet 2019.